



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE,  
DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

*Le directeur du cabinet*

*Paris le 22 AVR. 2013*

Note à

Monsieur le Chef de service de l'inspection générale

Une enquête administrative a été conduite à la suite du décès le 22 août 2009 de deux jeunes filles, Léa Baldaccini et Oriane Pozzo di Borgo, dans un accident de minibus à l'occasion d'un séjour itinérant aux États-Unis pour des mineurs organisé par la société "Cousins d'Amérique".

Cette enquête a conclu à plusieurs défauts d'organisation et la directrice du séjour comme l'animatrice ont été interdites d'exercer par arrêtés préfectoraux des Hauts de Seine, procédure a priori normale dans ce type de contentieux.

À la suite de ce dramatique accident, une association « Léa et Oriane » a été constituée. Son action vise d'une manière générale à faire évoluer la réglementation des séjours à l'étranger. Sur le sujet particulier de l'accident, elle a attiré l'attention de la ministre (comme ses deux prédécesseurs) sur ce qu'elle estime constituer des failles dans l'enquête administrative, estimant que l'organisateur aurait dû être mis en cause.

Les deux ministres précédents avaient souhaité ouvrir cette enquête sans succès. Or, il s'avère que plusieurs documents à charge contre l'organisateur, notamment une déclaration non-conforme car en décalage avec la réalité de l'organisation auprès des services du ministère (quant au séjour (nom de la directrice, parcours et lieux d'hébergement pendant le séjour...) nous ont été communiqués par la mère d'une des victimes.

Ces documents interviennent sur la conduite de l'enquête administrative, en particulier dans la relation à l'organisateur.

Je vous remercie de conduire une mission ayant pour objectif :

- d'analyser la démarche d'enquête administrative conduite, de mieux comprendre son déroulement et les conclusions qui ont été tirées ;
- de formuler, à partir de ces éléments, des préconisations relatives à l'utilisation des outils et procédures à la disposition des services pour améliorer la sécurité des mineurs et favoriser des pratiques de qualité chez les organisateurs.

Je souhaite disposer des conclusions de cette mission à la fin du mois de juin 2013.